

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2015

5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 1 (DELIBERATION N°2015.06)

[...]

Après débat entre les membres du conseil, le président soumet au vote la décision budgétaire modificative n°1 mais seulement pour la partie concernant l'École et l'URFIST.

En ce qui concerne la composante CTHS, le président propose de reporter l'adoption de la décision modificative à un conseil d'administration exceptionnel qui devra se tenir dans les deux mois. Avant cette date, le CTHS devra faire des propositions afin de redresser sa gestion. Ses propositions devront se traduire par un budget sincère et en équilibre.

Dans l'attente, le budget 2015 du CTHS n'est pas modifié mais sera, à compter de ce jour, exécuté sur la base de douzièmes provisoires après visa préalable de l'ordonnateur principal, hors celles justifiées par fonctionnement courant du CTHS, aucune dépense nouvelle ne pourra être engagée.

Nombre de votants : 16

Pour : 11

Contre : 0

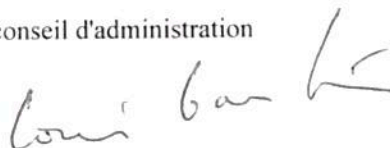
Abstention : 5

La décision ci-dessus est adoptée.

[...]

Fait à Paris, le 26 mars 2015,

Le président du conseil d'administration



Louis Gautier